



SAS Centrales Villageoises des Collines Iséroises
2144 route de Marennes
38200 Vilette de Vienne
collinesiseroises@centralesvillageoises.fr

Procès-Verbal de l'assemblée générale

Le 10 septembre 2020 à 19h à Saint Sorlin de Vienne

Le diaporama de présentation est joint à ce procès-verbal.

Présents : 30 associés, M. L'Haoua pour Vienne Condrieu, Mme Sylvestre pour Vienne, Cédric Déglise pour Chasse/Rhône, M. Polo, M. Durand, M. Contamin pour St Sorlin

Excusés : Mr Kovacs, Mr Rey, Noémie Poize, Madame Florence Nicolas, directrice de l'environnement à Vienne Condrieu Agglomération, Josiane Clerc, Jean-Luc Chieze.

Secrétaire : Frédérique Pontal et Camille Montagnat, actionnaire

Asseseurs rapporteurs : Christophe De Grave et Christian Rousset, actionnaire

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Martine Tardy.

Martine Tardy rappelle que le conseil de gestion peut être renforcé par des personnes volontaires qui se présenteraient ce soir.

Elle rappelle les missions du Conseil de Gestion, au regard des statuts, ainsi que celles du comité de pilotage, l'équipe élargie.

Rapport d'activité

La société Centrales Villageoises des Collines Iséroises a été officiellement créée en 2018 pour contribuer à développer les énergies renouvelables sur la base d'une participation citoyenne sur un territoire de 33 communes, issues d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglo et de Bièvre Isère, et de la Communauté de Communes du Nord Dauphiné.

Elle a pour objet :

- l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite
- le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies
- toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi
- présenté lors de l'AG 2019 que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

1. Les installations finalisées

François Devers rappelle le travail effectué par le groupe toitures et en remercie ses membres.

Le calendrier prévisionnel prévoyait les réalisations entre octobre 2019 et avril 2020.

Malgré la période de confinement nos installateurs ont continué de travailler, et à ce jour 9 installations sont réalisées dont 7 sont en service.

2. Le monitoring et la maintenance

Philippe Ramade présente « en live » la plateforme web lyonnaise Epices-Energie, outil de supervision (production en fonction de la météo, alertes de sous-production...) et de gestion de la maintenance, de la facturation de nos installations par nos soins.

Jean Alain Vorgeat présente le suivi de la production et la maintenance.

2 groupes ont été constitués, avec l'aide d'actionnaires volontaires :

- Un groupe de suivi des installations sur la plateforme d'Epices
- Un groupe de maintenance

En fin de première année, les installateurs feront un contrôle de chaque installation.

Ensuite mise en place d'un contrat de maintenance préventif tous les 3 ans.

Une maintenance curative sur demande sera facturée au temps passé et en fonction du matériel remplacé.

3. Bilan de la production

(Au 19 aout 2020 à 18h00)

Au total : 73 672 kWh pour une recette estimée de 9364€

4. Les installations restant à réaliser

Concernant la dixième toiture du projet: Une piste est en cours de réflexion avec la commune d'Estrablin, pour une installation d'un minimum de 36kWc, pouvant aller jusqu'à 99kWc.

5. Les actions de sensibilisation

Martine Tardy présente la démarche engagée.

Dans un 1er temps, l'objectif a été de conduire ces actions auprès des écoles dont les toitures ont été équipées par nos soins.

Une rencontre a été effectuée auprès des élèves de Reventin, des enseignants de la maternelle de Moidieu.

Les autres rendez-vous (Moidieu, Beauvoir et Saint Sorlin) ont été annulés pour cause de pandémie.

Première résolution : l'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport d'activité.

Rapport de gestion du président

Voir document joint : compte de gestion 2019

1. Le plan de financement

Financement					Dépenses				
	Montants prévus (AG 2019)	Montants actualisés	Montants engagés au 1/09/2020	Solde		Montants prévus (AG2019)	Montants actualisés sur devis(3)	Montants engagés 1/09/2020	Solde
Prêt(1)	245 000	294 000	265 907	28 093	Installations(4)	408 000	421 296	371 282	50 014
Subventions(2)	136 000	142 000	86 000	56 000	Etudes	45 000	15 975	15 975	0
Fonds Propres	84 000	84 000	84 000	0	EDF - Enedis(5)	12 000	19 153	17 811	1 342
					Divers(6)	0	6 555	10 589	-4 034
Totaux	465 000 €	520 000 €	435 907 €	84 093 €		465 000 €	462 978 €	415 657 €	47 322 €

(1) Montant du prêt actualisé cf résolution AG 2019
(2) Subvention complémentaire de Vienne condrieu : 6 k€
(3) A l'exception de la 10ième toiture
(4) Installations PV & Tranchées & Monitoring
(5) Raccordements & cautions
(6) Assurances & Frais de Notaire & Frais bancaires

La dixième toiture :

Pour rappel :

- La 1ère tranche a été élaborée sur la base d'un total de 10 toitures (montant de l'investissement de 465 k€)
- A ce jour, 9 installations / 10 prévues sont réalisées ou en phase de l'être (montant des commandes en cours de 416 k€)
- Dans cette 1ère tranche, la puissance prévue de la dixième toiture était de 36 kWc pour un montant estimé de 49 k€

A ce jour, une réflexion est en cours sur la possibilité d'augmenter la puissance jusqu'à 99 kWc

- Le surcoût généré / estimation initiale de la 1ère tranche est d'environ 60 K€ au maximum
- Le montant actualisé de la 1ère tranche intégrant l'augmentation de puissance s'élève ainsi à 525 K€

Constats :

- Notre capacité de financement est inférieure à ce montant
- Anticipation d'imprévu (prix du raccordement EDF, ...)
- Anticipation de difficultés de trésorerie (délais retours TVA, déblocage subvention ...)
- Le Crédit Agricole serait favorable pour accorder un complément au prêt principal

Deuxième résolution : l'assemblée générale des actionnaires souhaite que l'installation prévue sur la dixième toiture soit optimisée. Si pour ce faire le budget doit être augmenté, elle autorise la Présidente à solliciter le Crédit Agricole pour un complément de l'emprunt principal, d'un montant maximum de 20 000€.

2. Le budget annuel prévisionnel

Recettes annuelles			Charges annuelles					
	Estimées 2019	Estimées 2020		Estimation de 2019	Nouvelle Estimation	Prévues 2020	Prévues 2021	Prévues 2022
Vente d'électricité	46 900	46 900	Loyers	3 800	4 570	0	3 370	4 570
			TURPE	1 000	1 000	1 000	1 100	1 200
			Maintenance	4 500	4 500	0	?	?
			Assurances	3 000	2 469	2 469	2 469	2 469
			Annuité emprunt	29 000	25 973	0	3 048	25 973
			Divers		1 300	1 400	1 450	1 500
Totaux	46 900 €	46 900 €		41 300 €	39 812 €	4 869 €	11 437 €	35 712 €

Le coût de la maintenance, ainsi que le type de contrat, sont en cours d'étude. Ils seront présentés lors de la prochaine AG.

Rappel :

Pour l'équilibre des comptes de la société, les dividendes ne seront pas versés aux actionnaires avant la fin de la 4ème année.

Pour le remboursement du prêt, les annuités sont payées l'année échuë, à partir de 2021, après les premiers versements par EDF.

Troisième résolution : l'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport de gestion du président, ainsi que le compte de gestion 2019.

Renouvellement du conseil de gestion

7 candidats se présentent, tous issus du Conseil de Gestion ou du Comité de Pilotage :

Joël Cotte

Jean-Alain Vorgeat

Christophe De Grave

Martine Tardy

Georges Jomard

Josiane Clerc

Colette Meunier

Aucune nouvelle candidature ne s'est manifestée.

Quatrième résolution : l'assemblée générale des actionnaires approuve la composition du conseil de gestion.

Pour mémoire, le Conseil de Gestion est l'organe statutaire qui gère la SAS, mais l'équipe élargie, à savoir le Comité de Pilotage, qui conduit la réalisation du projet, au sein des 4 groupes de travail (Toitures, Finances, Administratif, Communication) accueille actuellement 14 membres et souhaite s'élargir en faisant une nouvelle fois appel à tous les actionnaires.

Les résolutions sont soumises au vote : 62 votants présents, dont 32 pouvoirs et 4 votes par correspondance

La première résolution est approuvée à l'unanimité.

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité.

La troisième résolution est approuvée à l'unanimité.

La quatrième résolution est approuvée à l'unanimité.

Les perspectives

1. La dixième toiture

Comme évoqué plus haut, une piste est à l'étude avec la commune d'Estrablin.

2. L'inauguration O Cheval

Elle a été pensée comme le grand moment de communication autour du projet, et de valorisation de sa réussite auprès de tous les acteurs : actionnaires, collectivités et entreprises partenaires.

Pour les autres installations, le Comité de Pilotage sera à l'écoute des souhaits des Communes pour l'organisation d'un évènement.

3. Une causerie

Elle aura lieu au mois de novembre à Villette de Vienne pour répondre aux questions des propriétaires qui auraient le projet d'améliorer les performances énergétiques de leur habitation, pour les aider à se retrouver dans le parcours et les méandres administratives des aides et autres possibilités.

4. La sensibilisation dans les écoles

Elle devrait reprendre et être élargie à d'autres publics, dès que possible.

5. Les petites toitures

Celles-ci ne sont pas la cible privilégiée de notre projet (difficulté à équilibrer financièrement l'investissement).

Toutefois, pour soutenir leur équipement, une réunion publique est programmée début Février sur notre territoire avec les Centrales villageoises de Mornant qui ont engagé une démarche de "facilitateurs d'installations photovoltaïques chez les particuliers".

6. Une deuxième tranche

Elle pourrait se profiler à moyen terme.

Une réunion publique est programmée à Chasse sur Rhône en partenariat avec la municipalité pour présentation des Centrales Villageoises sur des communes jusque-là à l'écart du projet photovoltaïque.

Un certain nombre de toitures ont été proposées spontanément par leurs propriétaires : la Commune de Chasse sur Rhône, une entreprise et le club de tennis de Pont-Evêque, un manège hippique en projet à Beauvoir de Marc, un manège à Chuzelles, un terrain de tennis à Royas...

L'assemblée générale se conclut à 20h30.

Le conseil de gestion, réuni à la suite, a désigné Martine Tardy comme présidente, et Georges Jomard comme vice-président de la société.

Le pot de l'amitié partagé conclut la soirée.



La Présidente.



Le vice-président